

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-18

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif à l'évaluation des actifs immobiliers de contrats d'assurance sur la vie ou de capitalisation se référant à des unités de compte;

En ayant délibéré lors de sa séance du 14 avril 2022,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 14 avril 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Martin LANDAIS